L'ABEILLE.

IMPRIMÉ TOUS LES JOURS, PAR F. DELIAU.

NOUVELLE-ORLEANS.

Vendredi, 22 Aout 1828.

DE L'INTERIEUR.

Les dettes de M. Jefferson s'élèvent encore à 872,000. Depuis sa mort, son exécuteur testamentaire a payé, du produit de la vente de propriétés particulières, ou des sommes qu'il a recouvrées, 12,840 piastres d'intérêts, et 35,000 piastres du capital de la dette; reste due la somme ci-dessus mentionnée. Nous apprenons avec peine que toutes les terres qui lui appartenaient, y compris Monticello, seront mises en ventes le 29 Septembre, si l'on en dispose pas autrement d'ici-là. La nation au bonheur de laquelle il consacra tous les instans de sa vie souffrira-t-elle que la retraite favorite de ce sage, de ce patriote, de cet homme d'état, passe des mains de sa famille entre celles d'un étranger? la reconnaissance, disons plus, la justice nous fait un devoir de nous y opposer. Faisons donc un nouvel effort pour sauver au moins du naufrage la maison paternelle de Monticello, et que la nation reconnaissante l'offre en hommage à l'enfant de son bienfaiteur. *(Savannah Republican.)*

☞ Nous ne saurions qu'applaudir à cette proposition, et si la froide reconnaissance d'une nation avait besoin d'être excitée par des exemples, l'histoire ne manquerait pas de lui en fournir de plus d'une espèce. Sans aller chercher bien loin, nous en avons un tous près de nous et qui n'est pas indigne d'être imité. L'illustre général Foy meurt sans fortune; il avait défendu sa patrie au champ d'honneur, il avait cueilli la palme de l'éloquence dan les Conseils de la nation: la France se hâte d'adopter ses enfans et l'offrande de la plus généreuse reconnaissance les met pour jamais à l'abri du besoin. Et cependant, qu'était le général Foy? Un simple citoyen, sans autorité, qui, sous aucun rapport, disons-le, ne saurait soutenir le parallèle avec Jefferson, quant aux services matériels rendus à la patrie. L'un meurt environné de gloire, et sur son lit de mort il éprouve la délicieuse consolation de savoir que ses enfans n'auront point à redouter les rigueurs de la fortune; que la France va leur servir de mère. L'autre, après tant d'immortels travaux, après avoir consacré sa vie entière au triomphe de la liberté, meurt tourmenté par le souvenir des dettes que lui suscita sans doute son entier dévouement à l'intérêt de la chose publique auquel il sacrifia tout intérêt personnel, et la nation silencieuse ne songe pas même à tranquilliser sa dernière heure par la promesse de remplir des engagemens qui devaient être aussi sacrés pour elle que pour lui—Foy était citoyen d'un état monarchique; Jefferson fut l'ami, le compagnon du grand Washington, et le Chef d'une nation libre..... On peut juger de quel côté est l'avantage. Donnerons-nous donc au monde le droit de renouveler contre nous cette accusation d'ingratitude qui pèse avec tant de raison sur les républiques anciennes? Est-ce que la liberté, qui inspire tant de grandeur d'âme et d'héroïsme aux hommes qui se laissent prendre au généreux désir de la conquérir, glace et refroidit les âmes à mesure que la certitude d'en jouir toujours se fait sentir? Est-il dans la nature humaine que le froid égoïsme remplace les plus nobles élans de l'âme une fois que le sentiment du danger est passé? Nous n'osons l'avouer encore, mais il ne faudrait pas beaucoup d'exemples comme celui-ci pour ébranler notre conviction.—Espérons, cependant, que l'appel du *Republican* à la générosité de ses compatriotes ne sera pas sans fruit, et que la famille d'un grand homme ne sera pas abandonnée à l'opprobre de la misère.

(Note de l'Ed. de l'Abeille.)

Le duc de Montebello se propose de visiter differentes contrées de l'Amérique; il doit commencer son voyage par les Etats-Unis.

ANGLETERRE.

Londres, 3 Juin.

Le *Globe and Traveller* prétend que la Turquie n'existe depuis longtems en Europe que par tolérance, et que si on la laisse exister à l'avenir, il faudra qu'elle s'engage à se laisser diriger par les puissances européennes. Ce journal trouve que la Russie, dans sa déclaration, ne donne aucun gage, ne fait aucune promesse qu'elle n'étendra pas son territoire, ce qui lui paraît cependant impossible, si la lutte se prolonge et que la Russie veuille réellement parvenir au but qu'elle se propose. Au reste, il voit avec plaisir que l'Angleterre, n'ayant aucun motif de plainte contre la Turquie, n'est pas disposée à prendre les armes pour soutenir cette puissance en Europe.

FRANCE.

Lyon, 2 Juin.

Les régimens qui composent la garnison de cette ville, viennent de recevoir de nombreux détachemens de jeunes soldats de la classe de 1826. 400 hommes des départemens de la Creuse et de la Haute-Vienne ont été incorporés dans le 14e. de ligne; 450 de l'Indre et de la Nièvre dans le 31e.; 300 de l'Aveyron et du Lot dans le 15e. léger, et enfin 100 de l'Aube, de la Nièvre et de l'Yonne dans le 17e de chasseurs à cheval. *(Précurseur)*

Paris, 20 Mai.

La France constitutionnelle n'est pas ingrate; elle n'a point oublié, elle n'oubliera jamais cette noble majorité de la chambre des pairs, qui a rejeté l'immoral 5 pour cent de M. de Villèle; qui a adouci l'atroce projet de loi de M. Peyronnet sur le sacrilège, rejeté la loi vandale de justice et d'amour, la loi féodale du droit d'aînesse, qui a renvoyé à M. le président du conseil [illegible] courageuse pétition de M. de Montlosier contre les jésuites dont la seule voix d'un commissaire vient, à la grande affliction de tous les amis sincères de la charte et de la religion, de reconnaître la légalité.

Les nobles pairs qui ont pris part à ces mémorables décisions, dignes de la gratitude de tous les Français, ne seront infidèles ni à leurs principes ni à leurs sermens. La violence du ministère défunt a essayé de rompre leur majorité tutélaire; mais cette majorité sentira le besoin de se serrer en un faisceau que l'esprit de faction ne puisse jamais rompre; elle ne trahira point l'espoir de la France; elle ne se trahira point elle-même.

Une loi d'élections, dont le but est d'empêcher la fraude qui est anti-française n'est que l'heureux complément de cette loi qu'elle-même vota sur le rapport lumineux de M. le comte Siméon; de cette loi qui eût donné au pays toutes les garanties si elle eût été exécutée dans l'esprit de franchise qui l'avait dégagée de toutes les embûches qu'y avait introduites le ministère Villèle. En adoptant, comme sa garantie la plus sûre, la plus précieuse de nos institutions une loi sur la presse qui brise les armes périlleuses de la tendance et de la censure facultive, elle se montrera conséquente, elle achèvera ce qu'elle avait si bien commencé, en faisant reculer par sa seule attitude cette loi barbare de la presse qui avait si justement soulevé la réprobation publique.

Mais ce que nous avons dit aux membres de la majorité de la chambre des députés, nous prendrons la liberté de le répéter à la majorité de la chambre des pairs. Il est important au salut de la monarchie constitutionnelle, au repos, à la sécurité de la France, que tous restent à leur poste dans le moment où va se décider l'avenir du pays.

Nous apprenons avec peine que plusieurs nobles pairs, dont la présence peut seule rassurer les amis de nos institutions, s'absentent de Paris. Nous aimons à espérer qu'ils reviendront bientôt, et qu'ils seront à leur poste le jour du combat. Qu'ils songent bien que, d'après l'opération de M. de Villèle, il n'y a pas une voix à perdre; ses partisans ne s'absentent point. Les amis de la monarchie constitutionnelle ne le céderont pas en exactitude aux amis de M. de Villèle. *(Cons.)*

Paris, 27 Mai.

"On assure, dit la *Gazette de France*, qu'une ordonnance contre les petits séminaires se prépare mystérieusement dans le cabinet d'un certain ministère, et qu'on s'occupe d'une disposition qui aurait pour but de commencer la désorganisation des grands séminaires en prescrivant des mesures qui ne peuvent avoir d'autre objet que d'appeler des résistances et des persécutions dans le sein de l'église de France."

Des résistances! Ce n'est pas la première fois que le journal de nos *agraviados* parle de résistance à l'autorité légale. La mesure qu'on annonce n'aurait rien que de conforme aux lois. La *Gazette* va-t-elle reprendre son fusil?

FEUILLETON.

CHARADE.—*(Communiqué.)*

Nul être ne vivrait privé de mon dernier,
Qui cependant est craint beaucoup de mon premier;
Jamais pour l'indigent ne fut fait mon entier.

A....

*** Le mot du Logogriphe d'hier est *Pinde*.

Mr. D******* ne veut pas croire absolument que le *bayou St. Jean* est une *rivière*.

A Messieurs les Rédacteurs de l'Abeille.

J'ai lu, Messieurs, dans votre feuille de ce matin, que, selon l'auteur de *l'Allgemeine Zeitung*, les Allemands *sentent*, les Anglais *pensent*, et les Français *parlent*. Permettez moi de vous dire que rien n'est plus vrai que cette proposition, toute désobligeante qu'elle peut paraître, au premier coup d'œil, à ceux qui sont nés sur les bords de la Loire ou de la Seine. Un parisien de mauvaise humeur me dirait peut être: oui, les Allemands *sentent* le poid de la canne de leurs officiers, quand ceux-ci les mènent à la guerre; les Anglais *pansent* à merveille leurs chevaux et leurs estomachs; mais les Français *parlent*, en toute occasion, en hommes sensés, délicats, pleins d'honneur et exempts de tous les préjugés honteux qui distinguent le caractère jaloux et orgueilleux de leurs voisins. Pour moi, Messieurs, je dis que les Allemands *sentent* tous les jours davantage, les cruels effets du Machiavélisme odieux de leur prince Metternich, mais qu'ils n'ont pas le courage de secouer le joug humiliant dont il les a accablés; que les Anglais *pensent*, mais trop tard, que, sans l'extrême facilité avec laquelle Castlereagh a acheté le sang prussien, bavarois, saxon et autrichien que sa politique insensée a fait couler dans la dernière guerre suscitée par la Grande-Bretagne à Napoléon, ils ne joueraient pas le rôle mesquin et indigne de leur ambition auquel les a déjà condamnés la suprématie qu'ils ont inconsidérément assurée au colosse effrayant du Nord. Enfin, que les Français *parlent*, depuis 40 ans, au reste du monde, le langage éloquent et mâle de la liberté, que l'habitude d'un long servage ne permet pas aux Allemands d'entendre ou d'apprécier, et que les Anglais, égoïstes et jaloux, ne veulent que pour eux mêmes.

Après ces développemens simples et naturels que *l'Allgemeine Zeitung* n'a pas pu donner à sa pensée, je me flatte que sa proposition recevra l'approbation de tous les gens assez éclairés et assez vertueux pour mériter le titre *d'hommes* du 19e. siècle.

MONTESQUIEU.

La gravité nous abandonne à la lecture d'une accusation semblable à la suivante, que nous trouvons dans les Notes et réflexions écrites pendant une visite à Paris *(Notes and reflections suggested during a visit to Paris, &c.)* dans l'hiver de 1826 et 1827 par sir Arthur Brooke Faulkner: "On doit reprocher, dit notre auteur, à la révolution française une faute énorme, celle d'avoir proscrit les perruques. Pour moi, je n'aurais jamais pu concevoir, avant de visiter la cour d'assises de Paris, à quel point une perruque est nécessaire à la majesté d'une tête humaine."

Un particulier qui demeure à New-York avait dans sa maison une douzaine d'hôtes fort incommodes, qui s'étaient introduits chez lui sans son consentement, et vivaient malgré lui à ses dépens. Il résolut de s'en débarrasser d'une manière quelconque. Cependant il ne voulut pas avoir recours au poison, en considération des conséquences d'un si terrible moyen. Il parti de leur tendre un piège, et, dans la nuit du 7 au 8 de ce mois, il réussit à la fois onze dans une souricière.

Mœurs indigènes et mœurs importées.

Si la nation française était personnifiée, s'il était possible d'incarner son esprit, ses mœurs, son génie, son caractère, et d'en faire, par exemple, un beau jeune homme ou une jolie fille, le premier signe qu'elle donnerait de sa nouvelle vie serait un sou ire.

Oui, rire avec esprit et malice des ridicules et des travers est chez le Français un besoin aussi impérieux que de lever la tête. Fier, brave, un peu vain, leste, pressé de vivre, disposé à combattre, voilà le Français; rire, briller, causer, aimer, montrer vergogne, c'est vieux sang de France, et vieux sang ne peut mentir!

Montesquieu, tout profond penseur, tout grand historien et publiciste qu'il était, n'adjura point le caractère national; il écrivit les *Lettres persannes* en travaillant à *l'Esprit des Lois*; Racine fit des épigrammes, et Jean-Baptiste, le lyrique, descendit quelquefois de ses poésies sacrées. L'homme grave du matin au soir, l'homme sérieux qui disserte et dogmatise et toujours et sans cesse, offre une anomalie du caractère français. "On rit en conseil, dit quelque part Rica-Montesquieu à Usbek; on rit à la tête d'une armée, on rit avec un ambassadeur. Les professions ne paraissent ridicules qu'à proportion du sérieux qu'on y met: un médecin ne le serait plus, si ses habits étaient moins lugubres et s'il tuait ses malades en badinant." Ce sont là les *mœurs indigènes*; les *mœurs importées* ont quelque peu modifié les choses de nos jours, mais on rit encore en bon lieu, et sans payer l'amende.

Qu'on nous dise d'un ton doctoral: Peuple grave et sérieux, adopte sans réserve les importations britanniques, sois phlegmatique en tout, et garde-toi de rire. C'est drôle, si ce n'est qu'une boutade paradoxale; c'est drôle encore, si ce n'est qu'une coalition des vanités blessées contre les *Muscles zigomatiques* en goguette; mais que sérieusement on défende de rire en France, sans un cautionnement de deux cent mille francs; qu'on nous dise en termes polis, ce que le bourgeois gentilhomme, le brave M. Jourdain, disait crument à Nicole: "Je te baillerai sur le nez si tu ris davantage;" en vain Nicole répondra: "Eh bien! monsieur, voilà qui est fait; je ne rirai plus:" qu'une mouche vole, qu'un cheval bronche, qu'un galoubet détonne, Nicole rira, coûte que coûte. "Tenez, s'écriera-t-elle, battez-moi plutôt, et me laissez rire tout mon saoul: cela me fera plus de bien. Hi! hi! hi!

M. JOURDAIN—J'enrage!

NICOLE—De grâce, monsieur, je vous prie de me laisser rire. Hi! hi! hi!

M. JOURDAIN—Si je te prends...

NICOLE—Monsieur, je crèverai, si je ne ris. Hi! hi! hi!"

La plaisanterie, l'épigramme et la chanson font partie des *mœurs indigènes*; la caricature politique remplace en Angleterre les plaisanteries des journaux littéraires. La censure que, par parenthèse, on a oublié de lever sur la *gravure* et la *lithographie*, interdit, ou à peu près, la *caricature politique*. Que, par émulation britannique, on importe chez nous cette liberté de plus, *bene sit*; en fait de libertés, cumulons, sans être exclusifs; mais que les *mœurs importées* n'étouffent point chez nous les *mœurs indigènes*, nous aurions trop à perdre. Rire est encore un bonheur en ce monde qui vaut mieux que les boxeurs, les combats de coqs et le spleen.

A deux milles au nord de Lochmaben, dans le comté de Dumfries, en Ecosse, les ouvriers qui exploitaient une carrière de grès rouge, qui fournit la pierre de taille pour les constructions du pays, aperçurent des suites d'impression dont la forme et la distribution régulières ne pouvaient être un effet du hasard, un jeu de la nature. Quelques échantillons bien caractérisés furent envoyés au professeur Buckland, qui jugea sur le champ combien ce fait observé avec soin pouvait répandre de lumière sur la géologie du pays et contribuer au progrès de la science. Ses recherches sur cet objet intéressant sont la matière d'un mémoire que M. Grieson a lu, le 22 Novembre 1827, à la Société littéraire de Perth. Le banc de grès dans lequel on a trouvé les impressions dont il s'agit, est à plus de cinquante pieds au-dessous de sa surface, et cependant il est incontestable qu'à une époque très-reculée, ce qui forme aujourd'hui la base de la carrière était à découvert; que cette roche, si dure aujourd'hui, fut d'abord assez molle pour céder à une pression médiocre.

A L...., ville riche, brillante et affamée de modes nouvelles, il s'est élevé tout-à-coup une espèce de guerre intestine au sujet du plus ou moins de hauteur des coëffures. Les deux partis se sont désignés entre eux par les noms burlesques de *girafes* et de *ouistitis*. M. C. a lancé le premier dans le public un petit poème bouffon intitulé: *la pyramidomanie*, ou *les Têtes à changer*; et M. P. n'a pas tardé à y répondre par un pot-pourri fort malin, ayant pour titre: *les Têtes à perruque*. Les jeunes gens ont commencé par rire de ces débats qui ne tenaient guère qu'à un cheveu: mais bientôt il a fallu prendre parti pour des sœurs, des cousines et des femmes *indignées*, et sans les *seniores* de l'endroit, les galans défenseurs des girafes et des ouistitis auraient peut-être fini par se donner un coup de peigne.

ELECTION DU PRESIDENT.

PREMIER LUNDI DE NOVEMBRE.

TICKET DE L'ADMINISTRATION.

Manufactures domestiques—améliorations internes

ELECTEURS D'ADAMS.

JAMES VILLERE—*De St. Bernard,*
A. LEBLANC—*De l'Assomption,*
C. BUSHNEL—*D'Est Baton-Rouge,*
N. DECLOUET—*De St. Martin,*
B. MORRIS—*Natchitoches.*

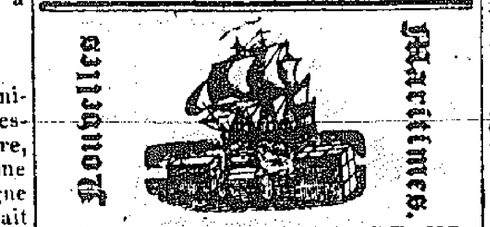

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

Expédié.

Brick Ben. Ruggles, Smith, New-York, L H Gale.

AVIS—Attendu qu'on s'est adressé à moi et qu'on m'a demandé 1°. qu'une obligation de quatre mille piastres, souscrite le 22 de Février 1827 par Hudson Tabor et Joseph Robichaud, comme cautions de Louis Talbot, shériff de la paroisse de Lafourche Intérieure—2°. que l'obligation de quatre mille piastres souscrite par Hudson Tabor, le 6 Juin 1827, pour l'exercice fidèle des devoirs de shériff de la dite paroisse—3°. et que l'hypothèque spéciale, pour garantir le paiement desdites sommes par Hudson Tabor, mise sur une habitation ou portion de terre de trois arpens de face, plus ou moins, sur quarante de profondeur sur le Bayou Lafourche—soient levées et annullées.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront le dernier jour de la présente publication, les raisons pour lesquelles les susdites obligations et hypothèque ne seraient point levées et annullées.

Donné sous ma signature et sous le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 21 Août, mil-huit-cent-vingt-huit, et la cinquante troisième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

(L.S.)

H. JOHNSON.

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur,

PIERRE DERBIGNY,—Secrétaire d'Etat.

22 aout—3m.

LE Docteur J. PRATS a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. 22 aout.

DEPOT DU VERITABLE
REMEDE DE LE ROY
TENU PAR A. MICHOUD.

L'ANCIEN Dépot de cet inappréciable Remède, expédié par Mr. COTTEN, ainsi qu'on le prouve par l'exhibition des factures, EST MAINTENANT en face de la Halle, au coin des rues de la Levée et Madisson.

Prix avec les instructions, purgatif $1 75, vomitif $1, ensemble tous les ouvrages du Dr. Le Roy à $1 le volume.

Ant. Michoud tient également un DEPOT D'ANTIOLAIREUX du Dr. Guillet de Paris.

Prix $1 75 la bouteille avec le livre.

Au magasin dudit Ant. Michoud on trouve toutes sortes d'objets en clinquaillerie, armes, marbres, verroteries, faïences, cordes à linge, huile, bouchons fins, vin &c &c. &c.

ON Y DETAILLE

12 *livres de beau Sucre pour* $1, *et* 6 *livres d'excellent Café de la Havane pour une piastre.* 22 aout.

COUR des Preuves.—Mardi 26 aout, j'exposerai en vente au faubourg de la Course, rue des Magasins, entre les rues Edouard et Estelle, à 11 heures, pour le compte de la succession de feu Augustin Ben, h. de c. l. un Cabriolet et un Cheval, trois Vaches et une quantité d'outils.

Conditions, comptant. Par ordre de la cour,

21 aout CH. BLACHE, dép. register

COUR des Preuves, Vente par le Régister des Testamens.—Samedi 30 aout, j'exposerai en vente à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Delor, faubourg Ste. Marie, à 11 heures, pour la compte de la succession de feu Richard Mackinder, 11 Chevaux, une Barouche et un Cabriolet. Conditions, comptant.

Par ordre de la cour,

21 aout CH. BLACHE, dép. register

FARINE, GRAISSE ET BEURRE—500 barrils farine fraiche superfine, 50 fréquins graisse, bonne qualité, 20 fréquins Beurre frais, en débarquement, et à vendre par JOHN P. PAYSON,

20 Août Rue Conti, N°. 23.

A VENDRE—24 mille cigarres de la Havane en caisses, demi caisses, quarts et dixièmes, qualité supérieure.

Sirop de calebasses.

Une quantité de boîtes de gouyaves et gélée.

40 bouteilles d'eau de fleurs d'orangers.

par, SOLANA Y ARIZA.

Encoignure des rues St. Pierre et Bourbon.

18 aout.

COUVERTURES

FRANÇAISES de 3 points, dernièrement importées, pesant 8 liv. la paire—a vendre par J. MAGER.

31 juillet—3m 2ps

HOTEL PONTCHARTHAIN.

LE soussigné prévient le public que les diners à table d'hôte, donnés les Jeudis à son Hôtel sont suspendus; mais que ceux donnés les Dimanches continueront comme par le passé. Les personnes qui désireront des repas particuliers dans cet hôtel, voudront bien en prévenir le soussigné un jour d'avance.

7 aout—2f. J. B. COQUET.

Ventes Publiques.

Par Baudue et Domingon.

IL sera vendu Vendredi 29 du courant, à 4 heures de l'après-midi, rue Bourbon, entre St. Louis et Conti, pour clôre diverses factures,

113 barriques VIN rouge de Bordeaux. Les conditions seront annoncées au moment de la vente. 21 aout

Par Joseph Le Carpentier.

MARDI 2 Septembre, il sera vendu à 4 heures, au magasin situé au coin des rues Toulouse et Bourgogne, 130 barriques de VIN rouge, de Bordeaux, bonne qualité. 21 aout

POUR NEW-YORK,

Le beau brick fin voilier BENJAMIN RUGGLES, capit. Smith, partira positivement le Vendredi 29 de ce mois, et peut recevoir encore quelques tonneaux de fret, si on adresse immédiatement à L. H. GALE, 21 aout ou à L. MILLAUDON.

POUR LA MOBILE, EN TOUCHANT A LA BAIE ST. LOUIS,

La goëlette fine voilière, SUN, capit. Eldridge, partira du Bassin pour les susdits ports, sous le plus bref délai. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

21 aout JNO. SUCKLEY, rue du Bassin

POUR ST.-YAGO DE CUBE,

La goelette fine voilière SALLY AND POLLY, ayant une grande partie de son chargement, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à

21 aout GOTTSCHALK & REIMERS.

PAQUEBOTS REGULIERS
POUR TAMPICO.

Les belles goëlettes CORREO, capitaine Tucker, et HOUND, capitaine Bateman, de première classe et fines voilières, partiront à l'avenir comme paquebots réguliers entre ce port et celui de Tampico, deux fois par mois pour chaque port. Le *Hound* partira d'ici le 1er. Août, et de Tampico le 15 du même mois; et le *Correo* partira d'ici le 15 d'Août, et de Tampico le 1er. de ce mois.

☞ Les passagers et les chargeurs peuvent être assurés que les arrangemens ci-dessus seront ponctuellement observés.

Pour frêt ou passage s'adresser à Tampico, à GORDON, TUYES et Co.,

Et à la Nouvelle-Orléans, à GORDON, FORSTALL et Co.

1er. aout.

POUR LA HAVANE.

Le brigantin français la SOPHIE, du port de 154 tonneaux, de première classe, et un très fin voilier, est à même de prendre charge pour le susdit port. Il ne tardera pas à partir, et n'ayant besoin que de trois cents barrils pour compléter son chargement, ou pour application de passage, ayant des entrepôts très-supérieurs, s'adresser à

D. G. BORDUZAT & Co.

29 Juillet. Rue Royale, No. 106.

A FRETER.

Le beau brick américain, fin voilier FREE OCEAN, capitaine Crusé, du port de 296 tonneaux. S'adresser à

25 juil. GOTTSCHALK & REIMERS.

PETITES COQUILLES,

A VENDRE, environ cent barils sur le canal, à un filet du Bassin. S'adresser sur les lieux. 9 août.

MERRAINS A PIPE—15000 merrains à pipe à vendre par

A. BORDUZAT & Co.

14 juill et Rue Royale n°. 108.

VICT. ROUMAGE offre à vendre les articles suivans, reçus par le brick Levant, de Bordeaux.

100 barils de 18 gallons eau-de-vie blanche 5me. preuve.
400 caisses vin rouge de Médoc
4 caisses loquets, tarjettes et verrouillets
20 barriques vin rouge vieux, de Medoc.

EN MAGASIN:

200 barriques vin rouge, diverses qualités
30 tierçons vin blanc, Sauterne, Grave et Baisue,
00 caisses vins rouge et blanc,
20 pipes eau-de-vie de Cognac 4e. preuve
00 paniers bouteilles de Bordeaux. 30J.

E. DEBERGUE,

Vient de recevoir par le packet ship Frances, un bel assortiment de *chapeaux*, de toutes les qualité qu'il offres à vendre en gros et en détail, au plus juste prix.

Il ose assurer à ses pratiques que ses chapeaux sont tout ce qu'il y a de plus supérieur dans le marché. 6 Août

CHAPEAUX DE CASTOR,

RUE DU CANAL N°. 18.

NICHOLS & KEELER viennent de recevoir par le navire Frances, venant de New-York, un assortiment de chapeaux de Castor à la mode pour hommes, de la première qualité, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés. 12 aout.

AVIS—Le soussigné ayant fixé sa résidence dans la paroisse d'Yberville, à 2 ou 3 milles au-dessus du Bayou Plaquemine, et du même bord, y continue l'exercice de sa profession, et suivra régulièrement les cours de district dans les paroisses Est et Ouest Baton-Rouge, Pointe Coupée, St. Jacques, Ascension et autres de l'intérieur de Lafourche.—En se chargeant des affaires qui lui seront confiées, le soussigné stipulera toujours, lorsque ses cliens en manifesteront le désir, de conduire lui même sans augmentation d'honoraires, ces affaires jusqu'en appel inclusivement, si le cas y échet.—Près de vingt ans de pratique, tant à la Nlle-Orléans que dans les paroisses susdites, semblent dispenser le soussigné de la nécessité de dire que son zèle, ses soins et son activité ne laisseront jamais rien à désirer à ses cliens pour le succès des causes qui lui seront confiées.

Le soussigné a confié à son confrère, Mr. P. Soulé, avocat résidant à la Nlle-Orléans, et associé avec Mr. Louis Moreau Lislet, la suite, (selon la liste qu'il lui a remise) des affaires de son cabinet non encore terminées; les talens de Mr. Soulé, les grandes lumières de Mr. Moreau Lislet, son associé, sont les meilleurs garans qu'on puisse désirer que ces affaires seront conduites à leur fin d'une manière convenable, indépendamment de ce que le soussigné, toutes les fois que des affaires en appel le conduiront en ville, joindra ses soins à ceux de ces Messieurs.

Toutes personnes de la Nlle-Orléans, ayant des communications à faire au soussigné, peuvent les lui faire parvenir avec célérité en les donnant à son fils Adolphe Cuvillier, commis au greffe de la Cour Suprême, demeurant rue St. Pierre, no. 47, vis-à-vis de la prison de l'Etat.

Yberville, ce 8 Aout 1828.

18 aout—3,1ps CUVILLIER.

Peaux Sèches.

94 Peaux Sèches à vendre par

D. G. BORDUZAT

15 aout Rue Royale